

Suivi

Pour réussir au Kansai, il est essentiel de faire un suivi continu, méthodique et minutieux. De nombreuses entreprises canadiennes ont perdu des occasions en or, faute d'avoir donné suite à des engagements pris au cours de réunions d'affaires.

Au Japon, le télécopieur a pris la relève du télex en tant qu'outil de communication électronique le plus efficace. Même si la plupart des Japonais savent lire l'anglais, ils hésitent parfois à répondre dans cette langue, de crainte notamment d'être mal compris. Il est donc de mise de confirmer qu'une transmission a été bien reçue (les télécopieurs éprouvent parfois des difficultés) et de faire suivre une conversation téléphonique d'une lettre de confirmation. Si vous faites parvenir une copie de vos messages au consulat général, nous serons en mesure de vous aider si la communication est embrouillée ou interrompue subitement.

Passeports

Les visiteurs de passage au Japon doivent se conformer à la loi japonaise sur l'enregistrement des étrangers et toujours avoir leur passeport en leur possession. Les gens d'affaires qui détiennent un passeport canadien en vigueur n'ont pas besoin de visa pour se rendre au Japon, à moins d'avoir l'intention d'y demeurer plus de trois mois ou d'y exercer un emploi. Ce sont toutefois les responsables de l'immigration qui décident, au moment et à l'endroit du débarquement, de la durée du séjour des visiteurs qui ne sont pas munis d'un visa. Les autorités japonaises acceptent de prendre en considération les demandes de prolongation de la durée initiale du séjour. Les gens d'affaires munis d'un passeport autre que canadien devraient communiquer avec le consulat japonais le plus près de chez eux pour obtenir de plus amples renseignements.

Formalités médicales

Les visiteurs en provenance du Canada n'ont pas besoin d'être vaccinés contre la variole. Si les visiteurs proviennent de pays où la variole, la typhoïde et le choléra sévissent (la plupart des pays asiatiques), on peut les obliger à présenter un certificat de vaccination. Informez-vous auprès des compagnies aériennes au moment de faire vos réservations.

La question des soins de santé ne présente pas de difficultés au Japon. En cas de besoin, on peut se présenter dans presque tous les services médicaux des grandes villes et la plupart des hôtels internationaux peuvent vous mettre en rapport avec un médecin ou un dentiste qui parle l'anglais. L'eau est potable et les risques concernant la nourriture ne sont pas plus élevés qu'au Canada.

Hôtels

Osaka occupe une position centrale dans la région du Kansai. Il est généralement plus pratique pour les gens d'affaires d'y séjourner et d'effectuer, au besoin, des visites d'une journée à Kobe, Kyoto ou Nara. L'hôtel Nikko et l'hôtel Nankai South Tower sont à peine à cinq minutes de marche du consulat général du Canada à Osaka.

Le tableau 5 répertorie les principaux hôtels d'Osaka, de Kyoto et de Kobe, y compris les services offerts et les coûts. Les hôtels offrent généralement des services de télécopieur et de télex. Des frais viennent toutefois s'ajouter aux coûts habituels d'utilisation de ces services. Tous ces hôtels peuvent également vous mettre en contact avec des services de messagerie ou des services de livraison de fleurs et de chocolats.

Les prix sont indiqués en yens pour une chambre occupée par une personne. Ces tarifs sont en vigueur à compter d'août 1990 et incluent les réductions consenties dans le cadre de réservations faites par le consulat général du Canada pour le compte de visiteurs canadiens. Ces prix sont donc susceptibles d'être modifiés sans préavis.